

## Fiche appel à projets politiques pénitentiaires

2027

<b>Principe de l'AAP Politiques Pénitentiaires</b>	<p>Depuis 2018, l'appel à projets « politiques pénitentiaires » est soutenu par le service de l'insertion et de la probation (SIP). Il est rejoint pour l'édition 2027 par la Mission de Lutte contre la Radicalisation Violente (MLRV).</p> <p>Il vise à faire émerger des projets impactants et/ou innovants relevant des politiques publiques de réinsertion des personnes placées sous-main de justice.</p> <p>L'appel à projets s'adresse à tous les services pénitentiaires d'insertion et de probation et établissements pénitentiaires du territoire et concerne les publics suivis tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert.</p>
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Handicap, accompagnement du vieillissement et perte d'autonomie</b>
<b>Thématique // Mots clés</b>	Handicap – Inclusion - Perte d'autonomie - Activité physique adaptée - Vieillesse – Sport adapté – Besoins spécifiques
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les personnes en situation de handicap représentent un peu moins de 6% de la population pénale en détention selon l'enquête DAP 2020-2021.</p> <p>Le vieillissement de la population concerne également les personnes détenues, puisque les personnes détenues âgées de plus de 60 ans dépassent les 3 500 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.</p> <p>Il apparaît primordial de sensibiliser toutes les personnes détenues aux situations de handicap mais aussi d'encourager la mise en place d'actions collectives permettant <b>l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ ou en perte d'autonomie</b> que ce soit en raison d'un handicap moteur, physique, mental, cognitif et/ou psychique ou de troubles liés au vieillissement.</p> <p>Au-delà de la perte d'autonomie, l'accompagnement du vieillissement doit également faire l'objet d'une attention soutenue de l'administration pénitentiaire.</p> <p>Ces actions doivent viser la promotion des temps de pratiques mais aussi des actions liées à la thématique (sensibilisation, création et participation à des ateliers etc.)</p> <p>Il s'agit donc de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap mais également de favoriser le bien vieillir en détention, par la participation aux actions culturelles, sportives tant en établissement pénitentiaire qu'en milieu ouvert mais aussi d'encourager des temps de formations, et/ ou information, consacrés au(x) handicap(s) comme par exemple des formations abordant la langue des signes française.</p>
<b>Publics visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PPSMJ en milieu ouvert et milieu fermé</li> <li>- Hommes/femmes</li> <li>- Majeurs/ mineurs</li> </ul> <p>Personnes en situation de handicap et personnes valides. Personnes concernées par le vieillissement et/ou la perte d'autonomie et personnes valides.</p>
<b>Partenaires mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels pénitentiaires (Moniteurs de sport, CPIP, surveillants, psychologue SPIP/ PEP, coordinateurs d'activités).</li> <li>- Personnels de santé : soignants de l'USMP, des SMPR, des centres hospitaliers de rattachement</li> <li>- Le réseau associatif et institutionnel spécialisé sur les enjeux liés au handicap : fédérations sportives (ligues, comités, clubs) ou autre association en lien avec le handicap.</li> <li>- Personnel d'enseignement et/ ou personnel des unités sanitaires en établissement pénitentiaire</li> </ul>

<p><b>Critères de sélection</b></p>	<p>Actions collectives incluant des personnes en situation de handicap ou abordant la thématique du handicap (sensibilisation au handicap) : mixité des publics.</p> <p>Actions collectives incluant des personnes concernées par le vieillissement ou la perte d'autonomie, favorisant une mixité des publics.</p> <p>Les projets proposés doivent également veiller à mobiliser des <b>partenaires ayant une connaissance et/ou expérience reconnue</b> sur les thématiques du handicap, du vieillissement ou de la perte d'autonomie. Un descriptif du partenaire choisi est demandé.</p> <p>Enfin, seront examinés avec attention les éléments suivants : présence d'un devis et/ou budget prévisionnel détaillé (notamment la part consacrée aux frais administratifs et frais de gestion), nombre de personnes concernées par l'action, implication du SPIP dans l'élaboration du projet</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	<p>Pas de financement de stage obligatoire ni du matériel pérenne.</p> <p>La réponse à cet appel à projet doit être indépendante de toute réponse éventuelle aux appels à projet « Promotion de la santé » ou « Sport et réinsertion ». Si deux projets sont présentés, ils doivent être complémentaires et exclusifs l'un de l'autre, bien que les acteurs mobilisables puissent être identiques.</p>